

Pour diffusion immédiate
CNW, code 01

Stratégie des croisières

La ministre du Tourisme octroie 492 000 \$ à L'Association des croisières du Saint-Laurent

Rimouski, le 12 août 2010. – La ministre du Tourisme, Nicole Ménard, a annoncé une aide financière de 492 000 \$ sur une période de trois ans à l'Association des croisières du Saint-Laurent (ACSL) afin de supporter ses actions de mise en marché auprès des compagnies de croisières.

« Le développement et la promotion du Saint-Laurent comme destination majeure des croisières internationales ont été identifiés comme une priorité de notre gouvernement. Je suis donc heureuse d'apporter mon soutien aux actions de l'Association des croisières du Saint-Laurent qui contribueront à faire du Québec une destination incontournable en matière de croisières à l'échelle mondiale », a affirmé la ministre Ménard.

Cette contribution permettra notamment à l'ACSL de poursuivre ses efforts pour intéresser les compagnies de croisières à choisir le Saint-Laurent comme destination de croisières, à augmenter le nombre d'escales sur le Saint-Laurent et à prolonger la saison des croisières en proposant davantage de croisières au printemps et à l'été.

« L'industrie touristique est un puissant moteur économique dans l'ensemble de nos régions et le Québec possède de merveilleux atouts pour être parmi les destinations les plus attrayantes au monde, notamment en ce qui a trait au secteur des croisières internationales », a ajouté Mme Ménard.

En 2008, le gouvernement du Québec dévoilait sa *Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent*. Un des objectifs ciblés par cette Stratégie est d'accroître les dépenses touristiques et le nombre de croisiéristes dans les neuf escales du Québec.

Selon Priscilla Nemy, présidente de l'Association Croisières du Saint-Laurent (ACSL), « cette contribution permettra aux 9 escales reconnues du Saint-Laurent de développer une notoriété et de mieux se positionner dans un marché de plus en plus compétitif. La destination Saint-Laurent doit mettre en valeur ses avantages concurrentiels face aux destinations estivales que sont la Méditerranée, la Baltique ou l'Alaska. Des activités de sollicitation auprès des grands décideurs des lignes de croisières internationales sont donc essentielles pour accroître notre part de marché et elles s'effectueront désormais sur une base régulière grâce à l'aide financière accordée par la ministre du tourisme ».

– 30 –

Source :

Gabriela Quiroz
Attachée de presse adjointe
Cabinet de la ministre du Tourisme
418 528-8063